

**Au lieu d'arrêter les fichés
S, Collomb accentue la
répression contre les...
automobilistes !**



JLC d'après Alcade

Gérard C. Sinistre de l'intérieur

Notre ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, est bien le digne successeur de l'ineffable Cazeneuve, le pire ministre de l'Intérieur de la Ve République que la France ait connue, célèbre pour avoir été incapable de protéger les Français contre les attentats islamistes, et pour avoir imposé à nos compatriotes des villages des clandestins de Calais qu'il avait été saluer, alors qu'il était payé pour les expulser.

Collomb, pas davantage que Cazeneuve, n'est dérangé que des fichés S musulmans soient en liberté, et menacent la vie de nos compatriotes à tout moment. Il n'est même pas gêné qu'ils puissent disposer d'un port d'armes, puisque sa réponse au dernier attentat des Champs-Élysées a été de restreindre le droit des policiers de conserver leur arme en dehors de leur service.

Plutôt que de s'en prendre aux islamistes, Collomb préfère renforcer la répression contre... les automobilistes.

C'est plus facile, moins dangereux, et cela peut rapporter beaucoup plus gros. Et comme il n'y a que les Français qui respectent les policiers, tandis que nombre de « diversités » conduisent sans permis, sans assurance, et ne sont pas solvables, c'est plus facile.

Apparemment, comme tous les ans, ils n'y sont pas allés avec le dos de la cuillère, puisque c'est bien connu, dans l'idéologie des grands bourgeois de gauche, qui ont tous leur chauffeur ou prennent le taxi, l'automobiliste français est un beauf dont l'égoïsme menace l'avenir de la planète et les promenades en rollers des bobos parisiens dans leurs centres-villes.

Donc, à partir du 1er juillet, super-Collomb a sorti l'artillerie lourde.

Vous avez le malheur de manger au volant de votre voiture, même à l'arrêt, de vous remettre, si vous êtes femme, un petit coup de rouge à lèvres à un feu rouge, si vous êtes pris par

la patrouille, il vous en coûtera désormais 3 points, et 75 euros d'amende ! Avant, c'était 2 points et 35 euros d'amende.

Un fait nouveau, qui n'était pas prévu par la loi : vous fouillez dans votre boîte à gants, même à l'arrêt : même tarif, 3 points, et 75 euros d'amende ! Il paraît que l'automobiliste doit avoir le plein contrôle de son véhicule, même à un feu rouge !

De plus en plus fort, regarder un écran, un téléphone ou une tablette vous coûtera désormais 1500 euros (plus cher qu'un Smic !) et 3 points. Bien évidemment qu'il faut être impitoyable avec l'abruti qui fait cela place de l'Etoile à 18 heures, mais on peut faire confiance au zèle de la maréchaussée pour épingle le malheureux qui, dans les bouchons, jette un œil sur son téléphone, ou tout simplement qui, parce qu'il entend une vibration, regarde rapidement, sur la route, qui a voulu le joindre, souvent pour des raisons professionnelles.

Par contre, si vous tenez un téléphone, même sans le regarder, dans votre main, il vous en coûtera encore 3 points, et 135 euros d'amende ! Et bien sûr, plus le droit aux systèmes mains libres, oreillettes ou casques... Et les petits malins en deux roues qui avaient intégré leur portable dans le casque, plus le droit. A noter qu'avant, cette même infraction coûtait 35 euros d'amende et seulement 2 points.

Volume de la musique trop fort : 75 euros. Cela ce n'est pas idiot, si cela est vraiment appliqué. Mais cela va viser qui, quand les policiers sont incapables de venir à bout des rodéos, et qu'ils ont des consignes de ne pas créer les conditions d'une émeute ? Ceux qui nous imposent leur rap à tue-tête, en traversant nos villes, seront-ils vraiment visés ? On remarque par ailleurs que là, cela ne coûte aucun point de pénalité, alors qu'on ne pénalise personne, alors que ceux qui emmerdent le monde avec leur musique à tue-tête s'en sortent plutôt bien.

Mais ce sont les jeunes conducteurs qui vont dérouiller le plus. Rappelons que lors du premier permis à point, qu'on doit aux socialistes et à l'ineffable Georges Sarre, au nom de l'égalité, tous les conducteurs disposaient de leurs 12 points. Et puis une grosse tête de la Sécurité routière a décidé qu'il serait bien d'imposer des difficultés supplémentaires aux jeunes conducteurs, qui ne disposeraient alors que de 6 points. Une discrimination scandaleuse, qui n'a ému aucune association de jeunesse, et qui fragilisait un permis déjà fort coûteux à obtenir, sauf pour les « diversités » qui se le font offrir par des conseils régionaux.

Nouveauté supplémentaire, et nouvelle discrimination, il a été décidé de ramener à 0,2 gramme le taux d'alcool pour un jeune, au lieu des 0,5 gramme pour les adultes. Je rappelle que moi, j'ai passé mon permis quand le taux était à 0,8 gramme. Tarif donc pour la malheureuse étudiante qui boit un verre de bière avec ses copains pour fêter son bac : 4500 euros d'amende et 6 points en moins, soit juste le droit de repasser, si c'est la première année, un permis de conduire qui coûte, moyennement, près de 1500 euros aux futurs conducteurs.

Si vous fumez au volant, il paraît que c'est mauvais pour votre concentration ! 35 euros d'amende dans les trous de nez, mais pas de points en moins ! Par contre, si vous fumez dans votre voiture, et que vous avez des enfants à bord de moins de 18 ans (avant c'était 12 ans), il vous en coûtera 68 euros, mais toujours pas de points en moins, pour le moment.

Bien sûr, Hidalgo ne pouvait pas être absente de cette véritable boucherie répressive que vont subir les automobilistes. La bougresse ayant décidé que sa bonne ville de Paris devait être interdite aux pauvres, les véhicules antérieurs à 1998, motos y compris, sont désormais interdits. Et pour bien distinguer les vieilles voitures des nouveaux véhicules et les « Diesel » des « Essence », elle a fait imprimer des millions de vignettes « Crit'Air », que 69 maires

de la région parisienne, de Lyon et de Grenoble ont décidé de rendre obligatoires chez eux. Vous n'avez pas la fameuse vignette Hidalgo : encore 68 euros dans les trous de nez !

Et histoire de n'oublier personne, les 2 roues, 3 roues et quad devront avoir une plaque unique, faute de quoi, 135 euros d'amende.

Voilà l'ampleur de la répression qui va s'abattre sur les automobilistes. Pendant ce temps là, en toute impunité, des clandestins sont en France et y restent, grâce à des associations payées par nos impôts, et nos amendes ! Pendant ce temps-là des racailles, et ces mêmes clandestins, agressent des policiers, sans subir les conséquences de la gravité de leurs actes, parce que nos autorités achètent la paix civile.

Mais les automobilistes, déjà rackettés quotidiennement par les radars, gérés à présent par des sociétés privées, se verront dont rançonnés encore davantage, et menacés quotidiennement de perdre leur permis de conduire.

C'est une véritable tyrannie qui s'exerce contre nos compatriotes, principales cibles de la répression Collomb. Et le montant des amendes frappe essentiellement les plus pauvres, les plus démunis. Ce n'est pas la même chose de payer 135 euros d'amende quand on gagne 1.000 euros par mois que quand on en gagne 5.000 ! Pas étonnant que près de 2 millions de personnes, selon certaines enquêtes, conduisent sans permis.

On attend avec impatience de prochaines mesures, encore plus féroces, et on regrette que ce gouvernement ait oublié de réprimer la passagère qui prendrait la main du conducteur, ou lui caresserait doucement la cuisse.

Ce sera pour le 1er juillet 2018 !

Martin Moisan